

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 29 AVRIL 2021

POINT SUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DES BARAQUES

Les travaux avancent dans la traversée des Baraques. Côté Est, les caniveaux et bordures ont été posés sur 230 mètres linéaires entre l'entrée nord de l'agglomération et les abords du carrefour avec la RD27. Les bétons désactivés ont également pu être coulés sur ce secteur où deux espaces verts et six places de stationnement ont été créés.

Depuis mardi 20 avril, le chantier se concentre côté ouest avec reprise d'un mur de soutènement entre l'impasse de la Garde et le salon de coiffure, pose des caniveaux et bordures et mise en œuvre des bétons désactivés devant les commerces.

Le chantier va se poursuivre dans les jours à venir ouest jusqu'en approche du carrefour avec la RD27. Les réseaux aériens et les poteaux devront également être déposés. Le carrefour RN88/RD27 sera ensuite aménagé avant que le chantier ne revienne à l'entrée nord de l'agglomération pour l'aménagement d'un cheminement piéton et du carrefour de Malpas. Les revêtements de chaussée seront enfin repris par la DIR Massif-Central.

DEPOT DE TERRE SUR LE DELAISSE DU GIRATOIRE DES BARAQUES

La DIR Massif-Central dépose actuellement de la terre sur le délaissé de l'ancienne RN88 au niveau du giratoire des Baraques. Cette terre, provenant d'opération de curage des fossés sur le réseau routier national, va prochainement être triée et étalée en vue de la végétalisation de la parcelle afin d'améliorer l'aspect paysager de l'entrée de zone. Parallèlement, la mairie de Cussac-sur-Loire a également sollicité la DIR Massif-Central pour que le merlon créé en bordure de la RN88 devant les établissements Nebouy soit également recouvert de terre végétale. Une réponse favorable a été apportée à cette requête.

TRAVAUX DE RENOVATION DES FAÇADES DE L'EGLISE SAINT-SULPICE

Le chantier de rénovation des façades de l'église Saint-Sulpice, au bourg de Cussac-sur-Loire, est à l'arrêt depuis plusieurs semaines suite à la défaillance de l'entreprise en charge des travaux. La mairie a sollicité des devis pour mener ce chantier à son terme et envisage une reprise des travaux au cours de la semaine du lundi 10 au dimanche 16 mai 2021. Les opérations devraient durer trois à quatre semaines.

DIVERS TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

Divers travaux ont été réalisés dans les bâtiments communaux au cours des vacances de printemps. A la place Jean-Moulin et à la salle polyvalente, les extensions réalisées en novembre 2017 ont reçu un enduit de façade et une couverture en tuiles traditionnelles. Au restaurant scolaire, les enduits des soubassements de façades ont également été repris. A l'école maternelle, un chauffe-eau et un mitigeur ont été installés pour faciliter le lavage des mains pour les enfants et deux éviers ont été remplacés dans les classes de petite et moyenne section.

D'autres travaux vont être engagés dans les prochaines semaines pour restaurer le rez-de-chaussée de l'assemblée de Malpas. Le local avait été sinistré lors des orages du vendredi 12 juin 2020. Des devis sont sollicités pour reprendre l'électricité et l'éclairage de la salle, changer le revêtement de sol, repeindre les murs et plafonds, et créer des placards muraux. Les travaux devraient avoir lieu avant l'été.

Concernant le restaurant scolaire, la démarche consistant à proposer des produits locaux dans les assiettes se poursuit. Dans ce cadre, l'acquisition d'une chambre froide et d'une banque inox est envisagée. Ce matériel ne peut pas être financé dans le cadre du programme de soutien de certaines cantines mis en place par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation dans le cadre du plan de relance. La recherche de nouveaux partenaires financiers sur cette opération a été engagée et l'obtention de crédits européens pourrait être envisagée par l'intermédiaire du Pays du Velay.

GESTION DES POINTS DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

En lien avec le service de collecte et traitement des ordures ménagères de la Communauté d'agglomération, plusieurs interventions ont été réalisées dans la commune ces dernières semaines pour éviter le dépôt de déchets non conformes aux exigences de la collecte (encombrants...) ou hors des bacs :

- Rue Viabesse, le point de collecte centralisant les poubelles grises, les poubelles jaunes, la colonne à verres et la colonne textile a été réorganisé. De nombreux dépôts sauvages étaient constatés à cet endroit depuis plusieurs semaines. Les poubelles grises et jaunes ont été dispersées en deux points de collecte distincts (un en bordure de la route de Saint-Christophe, l'autre plus haut dans la rue Viabesse) et les colonnes de collecte des verres et des textiles ont été déplacées. Pour l'heure, cette réorganisation apporte satisfaction même si un dépôt sauvage de cinq bidons d'hypochlorite de sodium a été constaté le mercredi 28 avril ;
- A Tarreyres, au carrefour de la RN88 et du chemin des Crouzettes, les poubelles grises et jaunes ont été éloignées de la colonne à verres. Les résultats sont, là aussi, satisfaisants jusqu'à présent ;
- Au Mill'Club de Malpas, la colonne à verres a été éloignées des poubelles jaunes et grises. L'expérimentation est en cours ;
- Au Comté-de-Foix, le point de collecte situé près de la réserve incendie et centralisant les poubelles grises, les poubelles jaunes ainsi que la colonne à verres a été réorganisé. De nombreux dépôts sauvages étaient également constatés à cet endroit. Les poubelles grises et jaunes ont été dispersées en deux points de collecte distincts (un rue de la République et l'autre rue du 8-mai-1945) et la colonne à verres a été déplacée. L'expérimentation est en cours ;
- Des poubelles supplémentaires ont été demandées dans le secteur de la route nationale aux Baraques ;
- Une poubelle supplémentaire a été demandée sur les bords de Loire au bourg de Cussac-sur-Loire ;
- Un problème a été identifié au Choumadou avec la disparition chronique d'une poubelle grise sur un des points de collecte.

Quelques règles fondamentales sont à rappeler concernant la collecte des ordures ménagères. Les déchets déposés en dehors des bacs et colonnes prévus à cet effet ne sont pas collectés. Les déchets ne relevant pas de la collecte des ordures ménagères (gros cartons, gravats, encombrants, déchets verts, produits dangereux...) doivent être déposés à la déchetterie. Concernant les bacs jaunes (déchets recyclables), les déchets doivent être déposés en vrac dans les containers.

SECTORISATION DES SECOURS DANS LA COMMUNE DE CUSSAC-SUR-LOIRE

Le maire expose au conseil municipal la teneur des échanges engagés avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours depuis le mois de juin 2020 concernant la couverture opérationnelle de la commune de Cussac-sur-Loire. Le SDIS propose une nouvelle organisation qui a été présentée aux élus. Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

SUBVENTION A LA SECTION DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS DU BRIGNON/SOLIGNAC

Le conseil municipal a approuvé à la majorité (une abstention) une subvention de 100 euros à la section des jeunes sapeurs-pompiers du Brignon/Solignac pour l'année 2021. Cette subvention permettra de contribuer à l'acquisition de matériel sportif et au financement d'une sortie de fin d'année. La section des Jeunes Sapeurs-Pompiers du

Brignon/Solignac a été créée en 2020 et regroupe une douzaine de jeunes dont deux originaires de la commune de Cussac-sur-Loire.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER AVEC L'ASSOCIATION VELAY SUD 43

La commune de Cussac-sur-Loire participe, aux côtés des communes de Bains, Saint-Christophe-sur-Dolaizon et Solignac-sur-Loire, au financement de l'association Velay Sud 43 qui emploie notamment un éducateur sportif diplômé d'Etat. Ce dernier assure l'encadrement des équipes de jeunes de 6 à 18 ans et intervient également dans les écoles des communes partenaires. La subvention, à hauteur de 2500 euros par an, est renouvelée pour les années 2021, 2022 et 2023.

ORGANISATION DU SIVU DU SOLIGNAC-SUR-LOIRE

Le SIVU (Syndicat intercommunal à vocation unique) réunit les communes de l'ancien canton de Solignac-sur-Loire pour la gestion des deux centres de loisirs du territoire. Des discussions engagées ces derniers mois ont permis d'aboutir à un accord concernant le financement du SIVU. La cotisation des communes s'opère dorénavant au prorata de la moyenne du nombre de journées consommées par les enfants de chaque commune. Jusqu'à présent, les communes cotisaient au prorata de leur population municipale. Les cinq communes membres poursuivent leurs travaux pour optimiser et stabiliser le fonctionnement des centres de loisirs.

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES POUR L'ANNEE 2022

Le conseil municipal a procédé au tirage au sort pour désigner trois habitants de la commune qui seront proposés en qualité de juré d'assises pour l'année 2022.

CAMPAGNE DE BROUAGE DE VÉGÉTAUX

La commune dispose d'un broyeur de végétaux et propose d'organiser une demi-journée de broyage ouverte aux particuliers au cours du printemps. La date et le lieu seront déterminés en fonction des besoins. Les habitants de la commune ayant des branches à faire broyer sont priés de se faire inscrire en mairie rapidement.

ORGANISATION DES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES 2021

Les élections départementales et régionales auront lieu le dimanche 20 juin (premier tour) et dimanche 27 juin (deuxième tour). Les prescriptions liées aux conditions sanitaires sont désormais connues. Un roulement sera organisé pour la tenue des bureaux de vote et l'organisation du protocole sanitaire.

INFORMATIONS DIVERSES

- L'association des parents d'élèves de l'école Louis-Pergaud organisera une vente de fleurs et de plants de légumes sur le marché hebdomadaire de Malpas les mercredis 12, 19 et 26 mai 2021. Près d'une trentaine de variétés de plants seront proposées à la vente. Les bénéfices de ces ventes profiteront aux enfants de l'école Louis-Pergaud (achat de matériel, participation aux sorties).
- L'armistice du 8-mai-1945 sera commémoré le samedi 8 mai 2021 à 11h30 au monument aux morts du bourg. Du fait du contexte sanitaire, la commémoration se déroulera en présence d'un nombre restreint de participants : délégation des anciens combattants, des élus municipaux et des sapeurs-pompiers du Brignon/Solignac.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 27 mai 2021 à 20h15 en mairie.